

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

---

Est par les présentes donné par le soussigné, greffier par intérim de la Ville de Percé, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du 05 mai 2026, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure présentée par M. Marc-André Méthot, du lot 6 574 424, situé au 63 route du Phare, (Cap d'Espoir) Percé. Québec.

L'effet de cette demande si elle est accueillie est :

- d'autoriser l'agrandissement du garage existant de 28' par 50 '

Identification du site :      Matricule  
   Cadastre : 6 574 424  
   Adresse : 63 rue du Phare

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande

Donné à Percé, ce 22ième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 22 avril 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 avril 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim